

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 16 JANVIER 2020**

L'an deux mil vingt, le seize janvier à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20
Pouvoir : 2
Absents : 5

Date de la convocation : 9 janvier 2020

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, PHELIPPEAU Gilles, ROYER Freddy, SULLI Bruno.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Thierry BEUROIS représenté par JF FRAUDEAU

Maurice MILLIASSEAU représenté par C PIAULET

ABSENTS : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly, RENAUD Didier.

Secrétaire de séance : Freddy ROYER

DELIBÉRATION N° 8

RAPPORTEUR : Christine PIAULET

OBJET : AMENAGEMENT DU BOURG CENTRE- DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT : DETR

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que la rue Romain Rolland est une route départementale très passante puisqu'elle relie la RD 910 à Colombiers et Scorbé Clairvaux notamment. Afin d'améliorer et sécuriser la circulation dans le centre ville, un nouveau plan de circulation global est mis en place progressivement.

Dans le secteur du vieux bourg, la sécurisation du carrefour Henri Barbusse/Romain Rolland s'avère nécessaire compte tenu de sa dangerosité.

Afin d'aménager ce carrefour, il est nécessaire de faire des aménagements de voirie dont le montant est estimé à 50 000 € HT.

Plusieurs solutions d'aménagement sont à l'étude et seront proposées aux riverains prochainement.

Ce projet dans sa globalité a déjà obtenu un financement de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault via ses fonds de concours.

L'Etat peut en outre subventionner cette opération dans le cadre de la DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Dans le cadre de son contrat de ruralité avec la CAGC, l'Etat pourrait également subventionner cette opération au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Cela fera l'objet d'une seconde délibération.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-après et de solliciter la subvention DETR de l'État.

Le plan de financement est le suivant :

- Fond de concours CAGC obtenu (20%), soit :	10 000,00 €
- DETR sollicitée (30%), soit	15 000,00 €
- Contrat de ruralité sollicité (30 %), soit :	15 000,00 €
- Fonds propres (20%), soit :	10 000,00 €

Total 50 000,00 € HT

Considérant la nécessité d'améliorer la circulation routière dans le centre de Naintré,
Considérant le coût estimatif des travaux,
Considérant que l'État peut subventionner ce type de travaux dans le cadre de la DETR,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à Mme la Maire de déposer la demande de subvention;
- **décide** pour ce projet de solliciter une subvention DETR auprès de l'État;
- **charge** Mme la Maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le : **17 JAN. 2020**
 Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

17 JAN. 2020

